



InFO 19

le 21 aout 2014, FO s'est adressé aux
Maires du département



Site web local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/049/>

Mél fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

En réponse au flou organisé par la direction de la DDFiP sur les restructurations et suppressions de sites, la section FO DGFIP 49 avec sa section des Finances et son Union Départementale s'adresse à l'ensemble des maires du Maine-et-Loire

LETTRE AUX MAIRES

**Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de Maine et Loire
Section FO Finances de Maine-et-Loire
Section FO DGFIP de Maine-et-Loire**

Madame, Monsieur le Maire,

L'Union Départementale Force Ouvrière de Maine et Loire, le syndicat FO de la Direction générale des finances publiques et la section départementale de la fédération FO des finances tiennent à s'adresser à vous à propos de la mise en œuvre de la « démarche stratégique », déclinaison dans cette administration de la « Modernisation de l'Action Publique ».

Cette « démarche stratégique » vous concerne directement : elle remet en cause l'implantation des trésoreries et la présence des services de la Direction Générale des Finances Publiques, particulièrement en milieu rural, mais pas seulement. Le Directeur Général des Finances Publiques a exigé de chacun de ses directeurs départementaux ou régionaux de lui rendre fin juin 2014, un schéma « d'adaptation » triennal du réseau des trésoreries et des services.

Il s'agit de poursuivre, dans le cadre de la mise en œuvre du « pacte de responsabilité », les économies budgétaires tout en laissant subsister un semblant de service public. Depuis des années la DGFIP subit entre 2000 et 2400 suppressions de postes par an. En Maine et Loire comme ailleurs : ces dix dernières années les deux anciennes administrations fusionnées (Trésor et Impôts) ont perdu plus de 120 emplois.

L'administration des Finances Publiques déclare que les structures de moins de 5 agents, trésorier inclus, ne seraient pas viables. Cela prépare les esprits à la restructuration du réseau des trésoreries. Cette politique de « taille critique » des structures s'applique au détriment des services rendus aux Mairies et Cantons.

Dans le Maine et Loire, le nombre de trésoreries directement visées par une suppression est de 6 (Candé, Gennes, Durtal, Le Louroux-Béconnais, Le Lion d'Angers, Pouancé) et celles qui peuvent l'être de 4 (Beaupréau, Chemillé, Saint Georges sur Loire et Seiches sur le Loir).

Mais il y a plus. Dans une instance officielle, devant les représentants du personnel, l'Administrateur général des Finances Publiques de Maine et Loire a indiqué : « il n'y a pas que les trésoreries rurales de concernées ». D'autres structures le sont également (La Romagne, Les Ponts de Cé ...), les Services des Impôts des Particuliers, des entreprises et les Services de Publicités Foncières à Angers, Cholet, Baugé, Segré et Saumur... Et cette liste n'est pas exhaustive, des trésoreries plus importantes peuvent être aussi concernées, tout sera une question d'opportunité pour la direction locale.

La notion de « viabilité » est un vieux serpent de mer que vous connaissez bien, car il a servi de justificatif au démantèlement de certains services publics dans notre pays, notamment la Poste, la DDE, et maintenant les structures de la Direction Générale des Finances Publiques.

Là où la démocratie exige le maintien des services publics de proximité pour subvenir aux besoins des élus, des populations, l'administration pour réaliser des économies d'échelle, adapte son réseau aux réductions budgétaires et à la diminution des effectifs imposés par les gouvernements successifs.

Cette politique de réduction drastique des services publics (hôpitaux, bureaux de poste, écoles, trésoreries, Gendarmeries...), se fait au détriment des citoyens, vos administrés.

A la DGFIP, la Modernisation de l'Action Publique prendrait la forme particulière de « l'administration numérique ». Autrement dit le remplacement de structures locales par la mise en œuvre de systèmes informatiques accessibles par internet aussi bien pour les collectivités territoriales que pour les usagers.

Au final, nous assisterions au retrait total des services des Finances Publiques et de vastes zones rurales jugées non prioritaires se désertifieraient. Par ailleurs, le regroupement des services en zone urbaine accentuerait le temps d'attente aux guichets et la saturation des lignes téléphoniques. Situation déjà constatée dans les sites qui ont été récemment restructurés.

De plus, il nous semble important d'attirer votre attention sur l'article 25 du projet de loi relatif à la « simplification de la vie des entreprises » (présenté au Conseil des Ministres du 25 juin dernier et mis en discussion à l'Assemblée Nationale à compter du 22 juillet 2014) :

"1- Après l'article L. 1611-7 du code général des collectivités territoriales, il est inséré un article L.1611-7-1 ainsi rédigé : « Art. L. 1611-7-1. – À l'exclusion de toute exécution forcée de leurs créances, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, après avis de leur comptable public, confier à un organisme public ou privé l'encaissement :

« 1° Des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques, qu'ils rendent;

« 2° Des revenus tirés des immeubles leur appartenant et confiés en gérance, ou d'autres produits et redevances du domaine précisés par décret ;

«3° De prestations revenant à la collectivité territoriale ou à l'établissement public dans le cadre d'un contrat relatif au service public de l'eau, au service public de l'assainissement ou à d'autres services publics énumérés par décret.»

Ainsi l'article 25 n'est pas consacré aux dites simplifications, mais plus sûrement à la liquidation du comptable public des collectivités. La disparition des services publics de l'État, leur transfert à des potentats régionaux au travers de la « régionalisation », ou leur externalisation pure et simple vers des modes de gestion privée remettraient en cause le principe républicain d'égalité de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire.

Mais rien n'est inéluctable, si les Conseils municipaux des collectivités concernées et les organisations syndicales de la direction départementale des finances publiques font cause commune, les services de la DGFIP dont vous dépendez peuvent être maintenus. Persuadé de votre attachement à l'égalité d'accès des citoyens aux services publics, au maintien de votre centre des finances publiques, Force Ouvrière vous sollicite pour que vous fassiez adopter par votre conseil municipal une délibération exigeant de la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine-et-Loire :

- Le maintien de votre centre des finances publiques,
- L'affectation d'un comptable public,
- Les effectifs nécessaires à l'exercice des missions.

Comme l'ont fait, en leur temps, les municipalités du Louroux-Béconnais, de Gennes, de Durtal ainsi que de nombreuses autres mairies et établissements publics.

L'union départementale Force Ouvrière de Maine et Loire, son syndicat de la Direction générale des finances publiques et la section départementale de la fédération des finances FO sont à votre disposition pour évoquer avec vous cette restructuration. Vous pouvez nous faire parvenir la délibération aux adresses de courriel suivante : udfo49@force-ouvriere.fr, fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de notre attachement indéfectible au service public républicain.

Catherine Rochard, **Michel Gillard,** **Christel Lucas,**
Secrétaire de l'Union Départementale Secrétaire départemental FO Finances. Secrétaire départemental FO DGFIP

D'ores et déjà plusieurs délibérations ont été prises par des conseils municipaux et rendez-vous fixés avec des élus (Angers, Trélazé

PACTE DE RESPONSABILITÉ : Quand l'EU et le FMI ordonnent...

La Commission européenne exige que la France annonce dès la mi-octobre des « mesures crédibles » de réduction des dépenses. La Commission a demandé des « mesures crédibles pour mettre en place l'ambitieux plan de réduction des dépenses pour 2015 et après ». Pierre Moscovici (PS), nouveau commissaire européen aux affaires économiques et financières, a déclaré qu'aucune dérogation ne sera accordée à la France sur son déficit, mais qu'une interprétation est possible « à l'aune de la réduction effective des dépenses publiques, de la mise en œuvre scrupuleuse du pacte de responsabilité ».

Christine Lagarde Directrice du FMI au journal « Les Échos » (9 septembre) : « Il faut garder le cap de la réduction des dépenses publiques (...). Il faut s'attaquer au carcan de la réglementation du travail (...) quand j'apprends que la France envisage d'avancer par ordonnance pour aller plus vite, je m'en réjouis. Maintenant, il faut « délivrer comme disent les Américains, c'est à dire passer de la parole aux actes »

... Le Gouvernement HOLLANDE - VALLS s'exécute.

Acteurs Publics (10 septembre) : Le secrétaire État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification entend s'attaquer dans un délai record à ce qui n'a pas vraiment été fait depuis sept ans : un tri dans les missions de l'État. Il faut aller vite. Le gouvernement décidera au premier trimestre 2015 et « fixera, pour chaque ministère, une feuille de route de mise en œuvre pour les trois prochaines années ». Un calendrier « réaliste », selon le gouvernement, compte tenu de la masse de rapports et d'études déjà dans les tiroirs depuis des années... Une manière de dire que le tri est presque déjà fait et que les ministères n'auront pas d'autre choix que d'appliquer ce qui sera tranché, probablement en février 2015, lors d'un grand séminaire interministériel.

Suppressions de sites, baisse des effectifs, blocage de la valeur du point d'indice, remise cause des missions, et des statuts...

UNE SEULE ISSUE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS DE LA DGFIP, DES FONCTIONNAIRES,...
UNITÉ POUR LE RETRAIT DU PACTE DE RESPONSABILITÉ

La section FO DGFIP 49 est prête à en discuter avec les autres sections syndicales du département

PACTE DE RESPONSABILITÉ : vent de fronde !

Des milliers d'élus locaux mobilisés contre une baisse massive des dotations.

« Nous avons 10 000 motions à ce jour, d'autres vont arriver », a assuré à l'AFP le président UMP de l'AMF, Jacques Pélessard. « C'est un phénomène très fort », dit-il, qui touche « des villes de droite comme de gauche ». (...) L'association ajoute que la « baisse massive » des dotations – 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017 – « aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population (et) sur l'investissement local (...) avec des répercussions inévitables sur la croissance et l'emploi ».

Bulletin d'adhésion à retourner à Christel Lucas Secrétaire Départemental (SIP Angers Nord 15 bis rue Dupetit Thouars)



Nom : _____ Prénom : _____
Grade : _____
Affectation : _____
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FO DGFIP
Fait à _____ le _____ Signature : _____